

Saintes le 7 octobre 2014

Le Principal

aux

membres élus du Conseil d'Administration

Je vous invite à assister à la séance du lundi 13 octobre 18h00 dont l'ordre du jour sera :

I - VIE PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIVE

1. Installation des commissions.
 - désignation des membres de la commission permanente.
 - désignation des membres du conseil de discipline
 - installation du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC).
 - installation de la commission d'hygiène et de sécurité (CHS).
 - installation de la commission éducative.(je remercie les différents corps constitutifs du CA de préparer avant le CA la liste de leurs représentants aux diverses commissions (*annexe 1 jointe*)).
2. Adoption d'un règlement intérieur du CA (*annexe 2 jointe*).
3. Approbation du PV du CA du 03-07-2014 (*annexe 3 jointe*).
4. Demande d'ouverture d'une section euro espagnol (*annexe 4 jointe*).
5. Jumelage d'une classe avec un établissement du Chili

II - FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL (hors points I et III)

6. Date des ½ journées de travail hors temps scolaire, dont ½ journée portes ouvertes (*annexe 5 jointe*).
7. Programme prévisionnel de l'association sportive.
8. Hébergement du site de l'établissement par le rectorat.
9. Séjour des 6^{ème} et 5^{ème} des sections sportives scolaires du 12 au 16 janvier 2015 (*annexe 8 jointe*).
 - 7.1 projet pédagogique.
 - 7.2 budget prévisionnel, dont participation financière des familles et programme.
 - 7.3 prise en charge des élèves qui ne partiraient pas.
10. Concessions de logement.
11. Service petites vacances 2014-15.
12. Règlement du service annexe d'hébergement pour 2014-15.
13. Principe d'adoption de dons et legs.
14. Demande de délégation du chef d'établissement pour la signature des marchés publics.
15. Conventions et contrats divers.

III – Vie budgétaire et financière (exclusivement budget, DBM, compte financier)

16. Décisions Budgétaires Modificatives.

IV – Questions diverses

(doivent être envoyées 48h ouvrables avant la séance pour étude préalable des réponses à donner)

17. Alarme incendie.

Le Principal

Rémy PLUYAUT



- il était indispensable de faire un CA rapidement en raison du séjour envisagé pour les 6F et 5F qui n'a pas été examiné en juillet, donc **exceptionnellement**, il n'a pas été possible de respecter le délai légal de 10 jours pour l'envoi de cette convocation.
- les documents qui ne sont pas joints avec cette convocation seront distribués le jour du CA.
- les documents joints ne seront pas distribués en séance.